

EDITORIAL

Crédit à la consommation : priorité au dialogue

L'avis récent du Conseil Economique et Social intitulé «endettement et surendettement des ménages»¹ mérite d'être salué en ce qu'il reconnaît expressément l'effet de levier du crédit à la consommation dans la croissance économique. La progression encore enregistrée en 1999² s'inscrit dans ce contexte.

Cet aspect devrait être pris en compte dans le cadre des discussions qui s'ouvrent au Conseil National de la Consommation sur le crédit renouvelable. Les débats devraient se dérouler dans un esprit plus constructif que celui

qui prévalait l'an dernier lorsque le même sujet avait été mis à l'ordre du jour au titre du mandat «prévention du surendettement».

Quant aux discussions en cours concernant la publicité du crédit, elles devraient sous peu déboucher sur des propositions tendant à assouplir les règles applicables en crédit à la consommation pour tenir compte des supports modernes de communication. Il faut se féliciter de cet effort de simplification et de mise à jour, auquel ont oeuvré Hélène Guideau pour les organisations de consommateurs et le rapporteur du collège professionnel, Bernard Drot, Vice-Président de la Commission FEP à l'Association.

Parallèlement, le souci d'une meilleure communication a conduit notre Commission à initier une série d'actions complémentaires destinées à promouvoir l'image du crédit à la consommation en favorisant le dialogue avec les consommateurs.

Ainsi, la brochure «Bien utiliser le crédit à l'équipement des particuliers» fait l'objet d'une refonte entreprise en commun avec les organisations de consommateurs en vue d'en faire un ouvrage de référence, dont le mode d'élaboration devrait assurer une diffusion plus large et une crédibilité renforcée.

Toujours dans le cadre de la structure informelle de concertation entre l'ASF et les organisations de consommateurs, on relèvera également les échanges actuels sur les questions que soulèvent les procédures de recouvrement amiable. Loin de



la polémique et des positions doctrinales, les discussions, sur ce sujet comme sur les autres, se fondent avant tout sur un souci de transparence.

Le processus d'échanges doit se poursuivre, y compris - et peut-être surtout - sur les questions européennes, tant il est vrai que la réglementation communautaire dessine, de plus en plus précisément, le cadre futur de nos métiers en Europe et de nos relations avec les clients. De ce point de vue, il est clair que l'élaboration de textes comme les directives sur la commercialisation à distance de services financiers ou sur le commerce électronique revêtent une importance capitale. L'harmonisation des assiettes de calcul du TAEG figure également parmi nos objectifs. La réflexion qui s'ouvre tout juste à Bruxelles sur le surendettement suscite aussi notre vigilance. L'ASF entretient sur tous ces sujets des relations étroites - y compris sur place - avec les services de la Commission européenne. ■

François Migraine
Président de la Commission du Financement
de l'Équipement des Particuliers

Sommaire

ACTUALITE

- P. 2** Provisionnement ex-ante, réflexion en cours
- P. 3** Absence d'accord sur les 35 heures
- P. 3** La réforme du ratio Cooke et les spécialisés
- P. 5** Sur votre agenda
- P. 6** Symposium
- P. 12 à 16** Statistiques

VIE DE L'ASF

- P. 7** Relevé dans les ordres du jour
- P. 7** Carnet
- P. 9** Hommage à Pierre de la Vergne
- P. 9** Les nouveaux dirigeants
- P. 10** Le site de l'ASF se distingue
- P. 10** Les nouveaux membres
- P. 11** Les adhérents
- P. 11** Stages Asffor

1 Rapport présenté les 25 et 26 janvier 2000 par Jean-Christophe Le Duigou.
2 Production ASF en hausse de 11,7% en 1999 après 9,9% en 1998

Provisionnement ex-ante : réflexion en cours

En 1995, dans son rapport au Conseil National du Crédit, Jacques Delmas-Marsalet émettait des propositions pour améliorer la prise en compte du risque dans la tarification du crédit. Parmi celles-ci figuraient la surveillance préventive des taux anormalement bas – qui devait être mise en place dès l’automne suivant – et le provisionnement ex-ante, ou pré-provisionnement. La concrétisation de cette deuxième suggestion aura pris plus de temps, mais il semble que les conditions en soient aujourd’hui réunies. Il reste à définir précisément les modalités de la réforme dans le cadre de la concertation qui commence avec les pouvoirs publics.

De quoi s’agit-il ? L’idée est de permettre aux établissements de crédit de constituer, en franchise d’impôt, dès l’octroi du crédit, une provision calculée en fonction du taux de risque moyen constaté de manière statistique, par catégorie d’emprunteurs et de crédits, sur une longue période incluant au moins un cycle économique. Ce pré-provisionnement ne serait pas exclusif d’un provisionnement ex post si la situation venait à l’exiger.

Des précédents existent. Ainsi, le Crédit National était autorisé à provisionner chaque année un montant forfaitaire de son encours jusqu’à concurrence d’un plafond global. Des régimes de provisions forfaitaires existent en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

Deux conséquences bénéfiques sont attendues :

- d’une part, une incitation à une tarification plus « responsable », puisque la prime de risque serait déterminée dès l’octroi du crédit,
- d’autre part un effet « contractuel », puisque le prélèvement sur

les provisions ainsi constituées dans les périodes fastes permettrait d’amortir le choc d’un retournement de conjoncture.

Le moment paraît propice :

- d’une part, on peut considérer que nous vivons une phase haute du cycle économique favorable à la constitution d’un tel pré-provisionnement alors même que l’effort de provisionnement actuellement constaté pour l’ensemble du système bancaire français peut paraître insuffisant,
- d’autre part, le régime actuel de provisionnement, qui consiste à constater le risque quand la situation est difficile, présente l’inconvénient d’accentuer les inflexions du cycle économique, à la hausse comme à la baisse. Or, la réforme envisagée du ratio Cooke, qui renforcera le lien entre charges de fonds propres et risques réels, accroîtra encore ce caractère « pro cyclique ».

Un consensus unanime réunit la Banque de France, la Direction du Trésor, la Direction de la Législation fiscale, le Secrétariat général de la Commission bancaire et la profession pour faire avancer rapidement l’insertion du pré-provisionnement dans la réglementation française. Il reste à bien prendre en considération les dimen-

sions juridiques, comptables, fiscales et opérationnelles de la réforme. Le dispositif devrait être arrêté pour l’automne. L’ASF est associée à la réflexion de place. Les établissements spécialisés s’inscrivent dans les mêmes dispositions d’esprit favorables. Il est cependant utile de les faire contribuer au débat et nécessaire de veiller à ce que leurs spécificités soient bien prises en compte.

Un aspect de la réforme doit dès à présent requérir la mobilisation de tout établissement de crédit.

Il s’agit de la détermination des taux de pré-provisionnement. L’objectif est que chaque établissement puisse mesurer ses taux propres par types d’engagements en fonction d’observations historiques et d’outils statistiques sur longue période. Au demeurant, disposer de bases de données internes fiables va revêtir une impérieuse nécessité pour ceux qui revendiqueront le recours à la notation interne dans le cadre des futures obligations liées à l’adéquation des fonds propres (réforme du ratio Cooke). **Mieux que d’autres, les établissements de crédit spécialisés devraient être à même de disposer de telles informations.■**



Absence d'accord de branche sur les 35 heures

Les longues discussions paritaires menées depuis près de deux ans avec nos partenaires sur le thème de la réduction et de l'aménagement du temps de travail dans la profession se sont achevées par un constat de non-accord à l'issue de la réunion de la Commission Nationale Paritaire tenue le 3 avril.

Malgré la volonté de l'Association d'aboutir à un accord équilibré – huit propositions ont été faites successivement aux organisations syndicales – les négociations ont notamment achoppé sur le thème de l'annualisation. L'absence d'accord de branche laisse donc totalement ouvert le champ de la négociation d'entreprise qui n'a pour seul cadre que le respect de la loi.

Dans cette situation, nous avons pensé qu'il était utile d'adresser à nos adhérents un « guide pratique » qui répertorie les différentes hypothèses dans lesquelles les sociétés financières n'ayant pas déjà signé un accord d'entreprise sur les « 35 heures » peuvent se trouver.

La réforme du ratio Cooke et les spécialisés

Au mois de juin 1999, le Comité de Bâle a publié un document consultatif sur un nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres appelé à se substituer aux règles de solvabilité qu'il avait arrêtées en 1988 (« ratio Cooke »).

La reprise des travaux par le Comité de Bâle s'explique par les changements profonds ayant affecté, dans la dernière décennie, le fonctionnement des systèmes financiers et l'évolution des techniques de mesure et de contrôle des risques de crédit. Il lui est en conséquence apparu souhaitable de prévoir un nouveau dispositif plus en harmonie avec ces évolutions.

Les exigences de fonds propres sont devenues un élément essentiel du cadre prudentiel applicable aux établissements bancaires et financiers, au-delà des seules banques internationales des pays du G10 puisque les directives européennes ont prévu un

dispositif très proche et que l'ensemble des pays s'y réfèrent pour arrêter leurs propres règles prudentielles.

C'est la raison pour laquelle l'Association a invité les diverses Commissions de section à participer aux travaux de Place, entrepris sous l'égide de l'AFECEI, sur le document émis par le Comité de Bâle, qui se sont déroulés de juillet 1999 à mars 2000 et à l'issue des-

quels la réponse de la Place vient d'être transmise aux Autorités françaises et au Comité de Bâle.

UN NOUVEAU DISPOSITIF PLUS PRÉCIS

Les propositions contenues dans le document consultatif du Comité de Bâle reposent sur trois « piliers » :

- la fixation d'exigences minimales de fonds propres à partir d'un **traitement du risque de crédit plus exhaustif et différencié** que celui de l'accord de 1988.
 - le renforcement du processus de **surveillance prudentielle** de l'adéquation des fonds propres des établissements et de leurs procédures internes d'évaluation.
 - l'utilisation efficace de la **discipline de marché** pour améliorer la communication d'informations et encourager l'application de pratiques bancaires saines et sûres.
- En ce qui concerne **l'exigence prudentielle minimale de fonds propres**, le Comité de Bâle propose de clarifier et d'élargir le champ d'application actuel en prenant en compte d'autres ►

La réforme du ratio Cooke et les spécialisés

► risques tels que notamment **le risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et les risques opérationnels** (risque informatique, risque de fraude, risque de réputation, risque juridique ...).

Le risque de crédit

Les pistes envisagées par le Comité de Bâle vont dans le sens d'une mise en place de normes reflétant davantage le degré réel de risque. Dans ce cadre, des approches nouvelles sont proposées visant à prendre en compte les notations internes avec par ailleurs des modifications sensibles à l'approche standard existant actuellement.

A. L'approche standard

Dans le cadre de l'approche standard, les notations externes seraient prises en compte dans certains cas.

Pour les créances interbancaires, le Comité propose d'offrir aux Banques Centrales nationales le choix entre deux options :

- soit appliquer aux créances sur les banques la pondération immédiatement inférieure à celle applicable aux créances sur l'Etat dont relève la banque emprunteuse, pondération résultant de la notation attribuée par évaluation externe. En pratique, cette solution devrait revenir au **maintien du statu quo pour les prêts aux établissements de crédit installés en France (pondération de 20%)**.

- soit pondération en fonction des notes attribuées directement aux banques emprunteuses par une agence d'évaluation externe, avec un taux

de pondération de 50% en l'absence de notation.

Compte tenu du fait que les établissements relevant de l'ASF sont structurellement emprunteurs et qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas notés, nous avons émis le souhait que l'option 1 soit retenue. Cette solution est reprise dans le document de Place pour autant que les tranches de notation-pondération soient élargies.

Les créances sur les entreprises pourraient également faire l'objet de pondération **selon la notation externe** obtenue permettant d'être prises en compte de 20% à 150% selon le cas. En l'absence de notation, elles seraient retenues pour leur totalité. Le document de Place français demande un élargissement des tranches en vue d'augmenter le nombre d'entreprises bénéficiant des pondérations les plus faibles (20 à 50%). Les notations Banque de France pourraient être prises en compte.

- **En matière d'engagements hors bilan dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à un an,** le Comité de Bâle propose un facteur de conversion de 20%, une exception étant toutefois faite en matière d'engagements pouvant être inconditionnellement annulés ou dénoncés à tout moment sans préavis par la banque en cas de dégradation de la qualité de la signature de l'emprunteur.

Le document de Place demande un aménagement de ce dispositif en vue de maintenir une pondération de 0% pour la fraction non utilisée des ouver-

tures de crédit permanent aux particuliers.

- La Place a demandé que les portefeuilles d'actifs de la banque de détail (crédits faisant l'objet de traitements de masse, bénéficiant de la mutualisation des risques, à particuliers et à certains professionnels) soient pondérés de 50% par rapport à ceux des « corporates ».

La profession estime que la meilleure prise en compte des risques de contrepartie dans le calcul de l'exigence en fonds propres doit s'accompagner d'une remise en profondeur de l'étendue des **techniques de réduction des risques**.

A cet égard, on observe que le Comité de Bâle propose que les prêts entièrement garantis par des **hypothèques sur les habitations** qui seront ou sont occupés par l'emprunteur ou qui sont loués continuent à être pondérés à **50%**.

Par contre, il estime qu'au vu de l'expérience observée dans de nombreux pays où les financements de l'immobilier commercial ont été fréquemment à l'origine de dégradation de la qualité des actifs du secteur bancaire au cours des dernières décennies, il n'y a pas lieu, en principe, d'appliquer une pondération autre que **100%** aux prêts garantis par des hypothèques sur **l'immobilier commercial**.

Cette disposition ne vise pas expressément le **crédit-bail immobilier** qui n'est pas mentionné en tant que tel dans la version actuelle du ratio Cooke et pour lequel les Autorités françaises ont accepté une pondéra-

MIEUX APPRÉCIER LE RISQUE RÉEL

FAVORISER LA NOTATION INTERNE

La réforme du ratio Cooke et les spécialisés

tion à 50% conformément à la directive européenne. L'ASF s'emploie à réunir les éléments statistiques pour plaider le dossier au niveau de Bâle car le pouvoir de dérogation des Autorités nationales devrait être réduit. Reprenant le souhait de l'ASF, le document de Place demande la pondération de 50% pour le crédit-bail immobilier.

Il demande aussi que la même pondération soit appliquée, en **crédit-bail mobilier et location simple**, aux catégories d'équipements présentant historiquement les caractéristiques d'un bon risque ainsi qu'aux **crédits automobiles** garantis par un gage inscrit.

Il est par ailleurs demandé que pour les financements faisant l'objet d'un gage ou d'un nantissement de matériel une pondération de 75% soit appliquée.

- En matière de mobilisation de créances (cessions Dailly en garantie, escompte) et **affacturage**, le document de Place propose, compte tenu de la mutualisation des créances en jeu, d'appliquer forfaitairement un facteur de conversion de 50% et d'appliquer un coefficient de pondération dépendant de la note du tiré si celle-ci est disponible et que la créance sous-jacente peut être identifiée.

- En ce qui concerne les créances garanties par des **cautions financières**, on a notamment veillé à ce que la prise en compte des notations des garants n'ait pas, dans le cadre de l'intervention de cautions relevant d'Etats où elles n'ont pas le statut d'établissements de crédit - et donc où elles ne sont pas soumises à l'obli-

gation de constitution des fonds propres prudentiels -, pour conséquence de pénaliser l'octroi et la garantie de crédits par des établissements de crédit français.

Dans ce cadre, la pondération des créances cautionnées par un établissement de crédit ne devrait pas pouvoir se voir appliquer une pondération supérieure à 20%.

B. Notation interne

Le document consultatif de Bâle prévoit qu'en matière de risque de crédit, les établissements pourront, avec l'accord de l'autorité de contrôle en fonction des notations internes qu'ils attribuent à leurs risques, retenir ceux-ci avec des pondérations différenciées selon les notes attribuées. ►



SUR VOTRE AGENDA

Assemblée Générale de l'ASF Jeudi 22 juin à 10 h 30 (Pavillon Gabriel)

RÉUNIONS PLÉNIÈRES (AU SIÈGE DE L'ASF)

Affacturage	vendredi 16 juin	11 h 15
Cautions	mardi 6 juin	9 h
Crédit-bail immobilier	mardi 20 juin	16 h 30
Financement immobilier	jeudi 15 juin	17 h
Financement locatif de l'équipement des entreprises	jeudi 15 juin	9 h
Financement de l'équipement des particuliers	jeudi 15 juin	14 h 30
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement	mercredi 14 juin	17 h
SOFERGIE	lundi 19 juin	11 h
Assemblée générale de l'ASFFOR	jeudi 18 mai	17 h

La réforme du ratio Cooke et les spécialisés

► Ce système suppose bien sûr que l'établissement ait au moins un historique de données suffisant et une certaine taille.

Le groupe de travail de Place a considéré que les activités de « retail » devaient faire l'objet d'une approche différente de celle utilisée pour les « corporates », sur la base de portefeuilles mutualisés et non contrepartie par contrepartie pour tenir compte des caractéristiques de cette activité (traitement de masse, mutualisation des statistiques ...). En outre pour tenir compte de la très grande division des risques inhérente à ces portefeuilles, il est proposé que les pondérations retenues fassent l'objet d'un coefficient de correction de 50%.

Les établissements spécialisés, comp-

te tenu de leur expérience, devraient être plutôt bien placés pour utiliser les notations internes dans la mesure où ils disposent d'un historique suffisant portant sur un nombre significatif de dossiers. A défaut il est important que des améliorations soient apportées à la méthode standard (cf. supra).

Les autres risques

En ce qui concerne les autres risques, notamment le risque opérationnel, il est fait observer qu'il est mal défini et qu'au demeurant les établissements entreprennent des investissements importants pour se prémunir contre eux dans le cadre notamment de la réglementation en vigueur sur la surveillance des risques et le contrôle interne.

Une méthode de couverture forfaitaire et proportionnelle à la taille des établissements ne paraît pas adaptée.

En conséquence, dans l'attente des résultats d'études nouvelles à mener, une approche au travers du deuxième

pilier (surveillance renforcée des Autorités de contrôle) pourrait permettre la prise en compte dans l'adéquation des fonds propres du degré de maîtrise et de contrôle des autres risques atteint par les divers établissements ; une exigence supplémentaire serait alors imposée aux seuls établissements dont le dispositif de contrôle interne ne serait pas jugé satisfaisant.

Le Comité de Bâle continuera à recueillir des informations en vue de la publication d'un document consultatif n° 2 en décembre 2000, la finalisation du dispositif intervenant dans l'année 2001 pour application probablement en 2003.

Vis-à-vis de Bâle comme de Bruxelles, l'Association s'efforce de veiller à ce que des dispositions propres à des banques à vocation internationale et destinées à appliquer à des situations extrêmement diverses un traitement commun, n'entraînent pas de pénalisations excessives pour les établissements spécialisés dont l'activité, par définition ciblée, se déroule plutôt dans le contexte européen, voire national. ■

Symposium international sur les services financiers

ORLANDO (Floride) du 9 au 12 juillet

L'Association Américaine des Services Financiers (AFSA) organise du 9 au 12 juillet prochain à Orlando en Floride, un symposium international sur les services financiers, spécialement consacré aux enjeux de la mondialisation et des nouvelles technologies pour le financement des particuliers.

Rappelons que l'AFSA, qui regroupe notamment les établissements américains spécialisés dans le crédit à la consommation, avait en 1997 largement contribué au succès du voyage d'études Eurofinas aux Etats-Unis (cf. La Lettre de l'ASF n°73).

Des informations plus précises sur les thèmes d'intervention et le déroulement de la conférence vous seront fournies dans notre prochain numéro. En fonction du nombre de participants français, il devrait être possible de programmer, sur place, en complément, des visites d'établissements.

AGENDA

**CONGRES DE BERLIN
EUROFINAS/LEASEUROPE
24 au 26 septembre 2000**

Pour la troisième fois, les Congrès des fédérations Eurofinas et Leaseurope se tiendront conjointement cette année. Berlin a été choisie pour les accueillir du 24 au 26 septembre.

Relevé dans les ordres du jour

Financement des particuliers

Communication

Les réflexions relatives à la stratégie de communication se poursuivent. Il a ainsi été décidé de procéder, en collaboration avec les organisations de consommateurs, à la refonte complète du livret «**Bien utiliser le crédit à l'équipement des particuliers**».

Procédure de recouvrement

Les procédures de recouvrement amiable feront l'objet d'échanges spécifiques dans le cadre de la concertation avec les organisations de consommateurs. Les professionnels présenteront des données concrètes sur le fonctionnement de leurs services de recouvrement amiable, leurs objectifs et leurs résultats.

Transposition en droit français de la directive TAEG

L'entrée en vigueur du texte de transposition sera vraisemblablement repoussée au mois d'octobre 2000, ce qui correspondrait aux souhaits exprimés par l'ensemble de la Place. L'AFECEI, dans un courrier adressé récemment à la Direction du Trésor s'est par ailleurs prononcée en faveur d'un champ d'application limité aux seuls crédits à la consommation, définis comme n'étant ni les crédits immobiliers ni les crédits consentis pour le financement d'une activité professionnelle.

Quant aux risques de distorsion soulevés, au plan européen, par les différences d'assiette du TAEG entre Etats membres, ils ont à nouveau été évoqués par l'Association au cours de dif-

férents entretiens récents avec la Commission à Bruxelles.

Commerce électronique

Ces échanges ont également permis d'examiner en profondeur les enjeux actuels du commerce électronique et de la vente à distance de services financiers tout en exposant aux autorités communautaires les préoccupations des membres de l'ASF au regard de l'élaboration et du contenu du cadre juridique de ces opérations.

Financement des entreprises

TVA sur maisons de retraite

Une démarche a été engagée par l'ASF auprès de l'Administration afin de lui demander un minimum de souplesse pour les délais d'application liés à l'obligation de ventilation entre différents taux de TVA. Elle a également pour objet de s'assurer que les facturations passées ne seront pas remises en cause.

Indemnités de résiliation dues en cas de perte ou de vol du bien loué

A la demande des Commissions FLEE et FEP, un groupe de travail juridique a réfléchi aux prolongements concrets de la jurisprudence récente de la Cour de Cassation concernant les indemnités dues en cas de résiliation d'un contrat de location de véhicule. Il a notamment abouti à la conclusion que l'arrêt de la Cour de Cassation du 16 juillet 1998 n'avait nullement remis en cause la possibilité pour le locataire d'être redevable d'une

Carnet

Le Conseil a conféré l'honorariat à Gilbert Mourre.

Dans les Commissions

Commission Financement locatif de l'équipement des entreprises

Jean-Pierre Cauchois, est élu Vice-Président de la Commission en remplacement de **François Dambrine** qui a démissionné.

Commission SOFERGIE

Dominique Preteseille, Directeur général de Slibail Energie, est nommé membre de la Commission en remplacement de **Bernard Millet**, démissionnaire, ainsi que **Jean-Denis N'Guyen Trong**, Directeur général de Flobail.

indemnité destinée, en cas de perte, vol ou destruction du véhicule, à dédommager l'établissement de la perte financière liée à l'interruption du contrat.

SOFERGIE

La profession prépare activement sa contribution à l'élaboration des textes d'application de la refonte du statut des Sofergie dont un premier projet pourrait être soumis à l'ASF à la fin du printemps. Elle sera attentive à ce que ces textes incorporent celles des demandes de la profession qui n'avaient pas vocation à être reprises au niveau de la loi et assurent, au plan général, le maintien de la spécificité des SOFERGIE.

Services financiers

AFFACTURAGE

Evolution du métier

L'ASF a répondu de manière circonstanciée à la lettre du Secrétaire Général de la Commission bancaire accompagnant l'étude par ses services de l'évolution du métier. ►

Relevé dans les ordres du jour

► Communication

La diffusion du quatrième livret de la série « 10 questions/10 réponses » consacré à l'export a rencontré un net succès, notamment, auprès de parlementaires.

Le Directeur des entreprises de la Banque de France a donné son accord de principe pour la réalisation d'une étude sur les sociétés recourant à l'affacturage. Un cahier des charges doit être établi par le groupe de travail communication.

Club FIBEN

L'ASF a participé à la dernière réunion du club des utilisateurs Fiben. La bascule de l'accès au fichier Fiben via internet se fera fin 2002. Cet accès sera commun aux autres fichiers Banque de France : FICP et FCC. Parmi les nouveautés annoncées pour cette année, il est prévu la création d'un module « bilans consolidés » demandé de longue date par les utilisateurs. En liaison avec le Comité européen des Centrales de bilans, la Banque de France participe à un projet de référentiels européens présentant un certain nombre de ratios par secteur et par taille.

CAUTIONS

Communication

La rédaction du livret de présentation des services offerts par les sociétés de caution touche à sa fin. A la suite d'une enquête auprès de la Section, le site internet de l'ASF pourra être interrogé sur les différents types de caution accordés aux entreprises et aux particuliers et sur le nom des sociétés de caution qui les accordent.

Juridique

Une lettre de l'ASF rappelle à certains organismes sociaux qu'en tant que

bénéficiaire d'une garantie légale ils ne peuvent être garantis que par un établissement agréé (établissement de crédit ou d'assurance).

Services d'investissement

Commerce électronique

Dans le cadre de l'AFCEI, l'ASF participe au groupe de travail de Place sur un projet de code de bonne conduite des services financiers via internet. La prochaine réunion permettra d'entendre Fimatex, membre de notre Association et l'un des principaux intervenants utilisant ce nouveau mode de communication.

Métier de gestion

Le groupe de travail poursuit l'examen des deux propositions de directive OPCVM (produits, d'une part, fournisseurs de services et prospectus, d'autre part). Par ailleurs, la Commission maisons de titres et autres PSI a décidé de lancer deux enquêtes : l'une sur le métier de gestion pratiqué par les membres de la Section, l'autre sur le régime des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Liquidité et contrôle interne

La concertation se poursuit avec la Commission bancaire. Une ultime réunion a eu lieu le 30 mars. Les textes devraient être proposés au CRBF dans les prochaines semaines.

Introduction en bourse

L'ASF a transmis au CMF ses observations sur le projet de « **règles de bonne conduite applicables à l'occasion de l'introduction des sociétés en bourse** » qui fait suite au rapport Aulagnon (cf. **Bulletin CMF février 2000**).

En revanche, les projets de modification des titres III (sur les règles de bonne conduite : offres publiques d'acquisition), IV (sur les marchés réglementés et les dispositifs de compensation : centralisation des ordres, dispositions particulières aux marchés de titres de capital ou de créance) et V (sur les offres publiques d'acquisition : procédures normales) du Règlement général du CMF ne soulèvent pas d'observations notables de notre part.

Reporting d'informations sur les opérations financières

A propos du projet relatif à la communication d'informations au Conseil des marchés financiers sur les opérations sur instruments financiers, l'ASF a rappelé que ses membres souhaitent disposer d'un délai minimum de six mois à compter de la mise à disposition du cahier des charges pour évaluer la charge de travail et pour adapter, le cas échéant, leurs procédures internes et leurs outils informatiques.

Démarchage

L'ASF participera au groupe de travail de Place sur le démarchage financier, suite à la mission confiée par le Ministre de l'Economie et des Finances à M. Rodocanachi.

Sicovam

Lors du dernier Comité consultatif ont été évoqués l'état d'avancement des discussions entre Sicovam SA, Clearnet SA et Euroclear, les conséquences en Sicovam de la modernisation du RM, l'offre de service Sicovam SA sur les Euro Commercial Paper et les travaux du groupe de travail relatif au découpage systématique des suspens en fin de journée RGV. ■

Hommage à Pierre de la Vergne

Pierre de la Vergne nous a quittés le 28 février. Il était âgé de 88 ans. Pendant 25 ans - de 1955 à 1980, il fut Délégué général de l'Association Professionnelle des Etablissements Financiers (APEF). Élu Vice-Président en 1973, il le demeura jusqu'en 1983.

Sa grande rigueur intellectuelle, sa parfaite maîtrise des dossiers et son engagement personnel de tous les instants au service de la profession ont été essentiels pendant toute cette période où, aux côtés des maisons de titres membres originels de l'Association, celle-ci voyait venir à elle, à mesure qu'ils sont apparus, les différents métiers spécialisés : financement immobilier, crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage, etc. Certaines dispositions heureuses de textes encore en vigueur témoignent toujours de sa sagacité.

Collaborant avec quatre Présidents successifs, il donna à l'APEF, née de la loi bancaire de 1941, la crédibilité qui devait permettre, au moment de la loi bancaire de 1984, la transition vers l'ASF que menèrent à bien son successeur, Louis-Noël Repoux, et le Président Vieillecroze.

Pierre de la Vergne s'était totalement investi dans l'Association, c'est pourquoi il ne consentait à déléguer qu'à ceux chez qui il savait trouver un degré d'exigence aussi élevé que celui qu'il s'imposait à lui-même.

Les trois collaborateurs qu'il embaucha alors qu'ils sortaient de l'Université : Jean-Claude Nasse, Philippe de Lacotte et Michel Vaquer ont été formés à cette rude école et c'est toute l'action de l'Association qui reste imprégnée par sa conception exigeante du service des adhérents.

Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 1er mars 2000)

Financement de l'équipement

Jean DARRIEU : Président de MEDIATIS SA.

Emmanuel FINANCE : Directeur de HEWLETT-PACKARD FRANCE FINANCE.

Pierre-François PONTOIS : Directeur général de CANON FINANCE FRANCE.

Financement de l'immobilier

Henri-Paul BAIZEAU : Membre du Directoire de BATIROC - SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS DES REGIONS DE L'OUEST ET DU CENTRE.

René de LAIGUE : Président du CREDIT IMMOBILIER GENERAL - C.I.G.

Sonia MELIC : Membre du Directoire de COFILIT - COMPAGNIE FINANCIERE DU LITTORAL.

Philippe MOIROUD : Membre du Comité de direction d'ELYSEES BAIL.

Thierry MONVOISIN : Membre du Directoire de BATIROC - SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS DES REGIONS DE L'OUEST ET DU CENTRE.

Francis PICARD : Président d'ELYSEES BAIL.

Dominique VINCENT : Membre du Directoire de BATIROC - SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS DES REGIONS DE L'OUEST ET DU CENTRE.

David WELLS : Président de SICOPIERRE et Directeur général d'ABBEY NATIONAL FRANCE et de S.N.C. FICOMUR.

Services financiers et services d'investissement

Jean-René BRUNON : Président de BNP FACTOR.

Dominique JACQUIN de MARGERIE : Administrateur.

Délégué de I.D.E.S.-INSTITUT DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE.

Bernard MICHEL : Président de TRANSFACT.

Le site Internet de l'ASF se distingue www.asf-france.com

Dans le plus récent palmarès établi par Wanadoo, **le site de l'ASF figure parmi les 25 meilleurs sites Finance**, sur un total de 225. C'est un précieux encouragement pour notre équipe qui développe, sans moyens nouveaux, ni externalisation quant à présent, notre présence sur le net. La montée en flèche des connexions est un autre signe tangible de l'intérêt suscité par le site

ASF. Bien entendu, toutes les suggestions d'améliorations sont les bienvenues (ev@asf-france.com).

Rappel important :
le site ASF renvoie aux sites des membres de l'Association.

Merci de vérifier que vous nous avez bien communiqué les coordonnées du vôtre.



Les nouveaux membres

ELYSEES BAIL, PARIS

Filiale du Crédit Commercial de France agréée en vue de réaliser des opérations de crédit-bail immobilier.

Président : **Francis PICARD**

Directeur Général : **Philippe MOIROUD**

GERER INTERMEDIATION, PARIS

Entreprise d'investissement contrôlée par la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France, prestataire des services d'investissement A, B et C.

Président : **Arezki BECHIH**

INNOVEN PARTENAIRES, PARIS

Société de gestion d'OPCVM prestataire du service d'investissement D, dont le capital est détenu à parts égales par ses deux dirigeants.

Président du Directoire : **Jacques MECHERI**

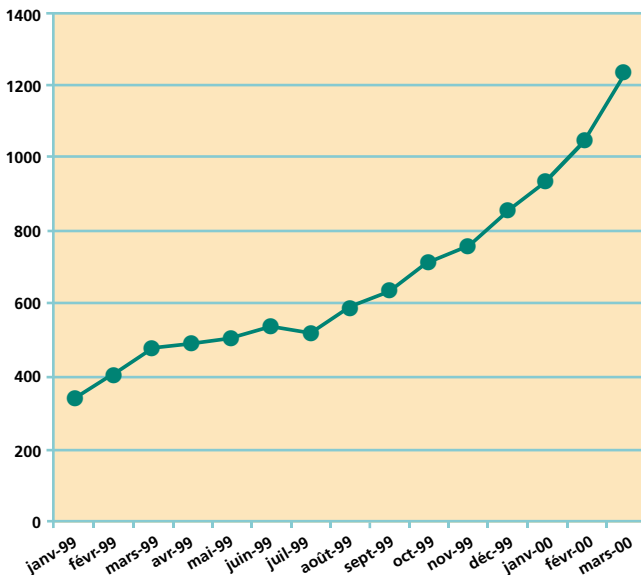
Directeur Général : **Roland COHEN**

REFCO HL SECURITIES, PARIS

Entreprise d'investissement prestataire des services A, B et C, détenue à parts égales par REFCO S.A. et HL Securities.

Dirigeants :

Alain FELLOUS et François HEILBRONNER.



Nombre de connexions au site ASF (moyenne mobile sur 3 mois).

L'ASF
comptait
au 4 avril,
604
adhérents

(1) Les adhérents
sont décomptés au titre
de leur section principale.

	Membres	Membres correspondants
Affacturation	26	2
Crédit-bail immobilier	96	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	78	3
Financement de l'équipement des particuliers	72	12
Financement immobilier (dont <i>Crédit Immobilier de France</i>)	35 -	41 (36)
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement (dont <i>entreprises d'investissement</i>)	109 (60)	- -
Sociétés de cautions	46	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	13	-
Sofergie	17	-
Activités diverses	45	4
TOTAL (1)	542	62

STAGES	AVRIL	Prix HT*	Prix TTC
Montage et démontage de barèmes	Les 18 et 19 avril	4 375 F	5232,50 F
	MAI		
Recouvrement des créances au téléphone	Les 26 et 27 avril et Les 23 et 24 mai	6 200 F	7415,20 F
Les procédures d'exécution mobilières	Du 10 au 24 mai	3 750 F	4485,00 F
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier	Le 16 mai	2 250 F	2691,00 F
	JUIN		
Obligations d'information et réglementation prudentielle des entreprises d'investissement	Le 15 juin	2 500 F	2990,00 F
Etats de la Commission Bancaire	Du 20 au 22 juin	4 800 F	5740,80 F

Stages organisés par l'Asffor

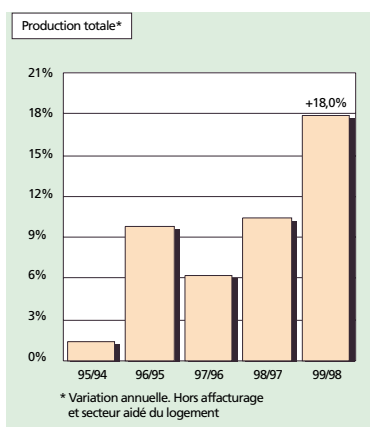
Inscriptions
auprès d'Anne Delaleu
Téléphone 01 53 81 51 85 -
Télécopie 01 53 81 51 86
E-mail : ade@asf-france.com

* hors frais de repas.

L'activité des adhérents en 1999

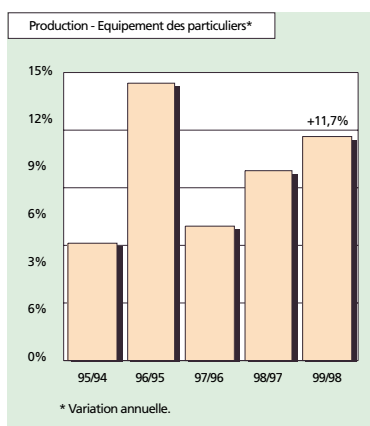
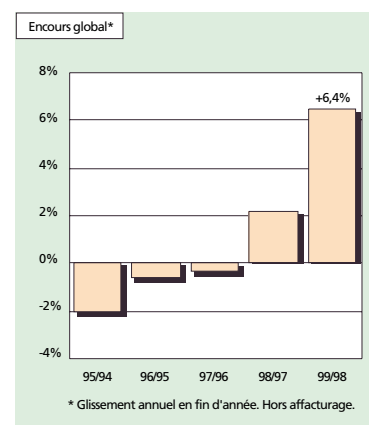
Les « années 90 » se terminent sur une très bonne performance des établissements de crédit spécialisés : hausse de la production de près de +18% à 67,1 milliards € et vive accélération de la progression des opérations en cours (+7,2% à 178 milliards €).

L'activité des établissements de crédit spécialisés s'est développée en 1999 dans un **environnement favorable**. L'économie française a en effet enregistré des résultats satisfaisants : bien qu'en léger retrait sur l'année précédente, la croissance a été soutenue (+2,7%, après +3,4% en 1998) et bien équilibrée, bénéficiant notamment d'une demande intérieure particulièrement dynamique, tant du point de vue de la consommation des ménages (+2,3%, soit la troisième meilleure performance de la décennie) que de l'investissement des entreprises qui paraît avoir retrouvé toute sa vigueur (+7%, progression la plus rapide depuis 1989). Parmi les marchés bien orientés, on notera celui de l'automobile, qui affiche le second meilleur résultat des « années 90 » (2,15 millions de véhicules immatriculés, soit une hausse annuelle de +10,6%), ainsi que celui du logement, en forte reprise (+12,4% de mises en chantier par rapport à 1998 avec 317,5 milliers d'unités, soit le meilleur résultat des dix dernières années).



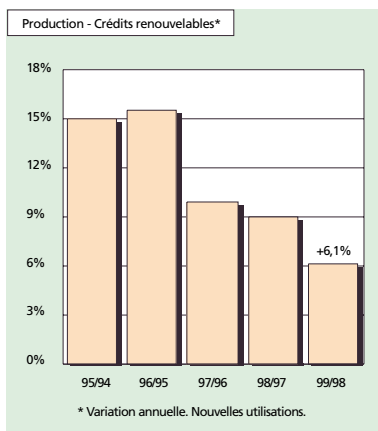
Dans cette conjoncture propice, les établissements de crédit spécialisés ont réalisé en 1999 une **très bonne performance : les nouveaux financements** se sont élevés à **67,1 milliards €** (440,4 milliards de francs), montant le plus élevé jamais atteint, en hausse de **+17,9%** par rapport à l'année précédente (à périmètre constant), soit la progression annuelle la plus rapide de la décennie. Tous les secteurs bénéficient de cette croissance : les financements destinés à l'équipement des entreprises et des particuliers augmentent de +13,1% à 51,4 milliards € (337,2 milliards de francs), tandis que le secteur de l'immobilier enregistre l'évolution la plus spectaculaire (avec près de +37% de hausse, les nouveaux financements atteignent 15,7 milliards € - 103,1 milliards de francs -).

Le montant des **opérations en cours** s'établit à **178,1 milliards €** (1168,2 milliards de francs), en progression de **+7,2%** sur douze mois en fin d'année (après +3% l'année précédente), dont 82 milliards € (537,7 milliards de francs) pour les financements d'équipement (+12,9% sur douze mois, après +8,9% à fin 1998) et 84,7 milliards € (555,5 milliards de francs) pour les financements immobiliers (+0,8%, contre -2,9% à fin 1998).



Le financement de l'équipement des particuliers

Les nouveaux financements destinés à l'équipement des particuliers (automobile et équipement du foyer) ont accentué leur progression par rapport à celles enregistrées les deux années précédentes : avec **+11,7%** par rapport à 1998 (après +9,9% cette année-là et +7% en 1997), leur montant est de **32,5 milliards €** (213 milliards de francs).



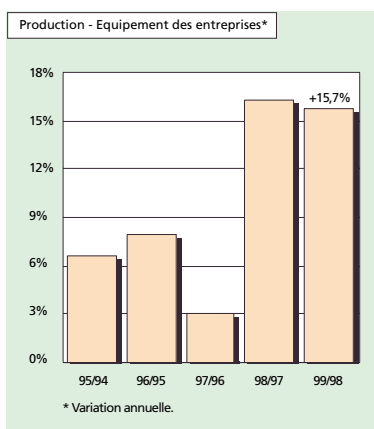
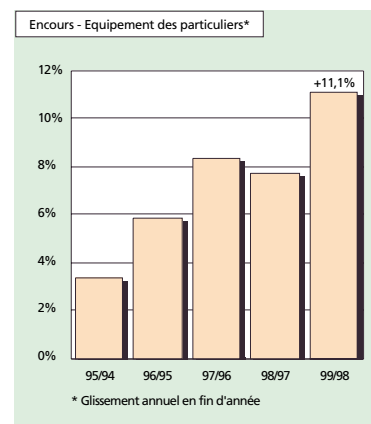
Le montant des nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** atteint **13,7 milliards €** (90,2 milliards de francs) et représente une nouvelle fois la part la plus importante des financements par crédit classique (44%, contre 19% en 1985). On observera cependant que, signe de maturité du produit, la progression se ralentit sensiblement pour la troisième année consécutive, après la forte montée en puissance des années antérieures : **+6,1%** en 1999, après un rythme de l'ordre de +10% les deux années précédentes et proche de +16% en 1995 et 1996.

Les financements affectés sont en hausse de **+16,1%** à **10,2 milliards €** (67,2 milliards de francs), après +4,2% l'année précédente. L'évolution de ce type d'opération est étroitement liée à celle du marché de l'automobile : ainsi, les financements de véhicules neufs¹, avec 4,1 milliards € (27,1 milliards de francs) progressent sur l'année de +21,9% (après seulement +3,2% en 1998), en écho au niveau particulièrement élevé des immatriculations ; ceux sur véhicules d'occasion sont en hausse de +17,7%. Les autres financements (électronique grand public, équipement ménager et meubles) croissent de +8,5% à 3,3 milliards € (21,8 milliards de francs). Les **prêts personnels** progressent de **+17%** sur l'ensemble de l'année (après +23,5% en 1998) à **7,3 milliards €** (48 milliards de francs).

Le secteur de la **location avec option d'achat** (pour l'essentiel dédié au financement de l'automobile), en croissance l'année précédente (+17,5%) pour la première fois après dix ans de chute ininterrompue (-82% par rapport au pic de 1988), progresse encore en 1999 : **+9,1%** à **1,1 milliard €** (7,5 milliards de francs).

Le montant des **opérations en cours** s'établit à **47,4 milliards €** (310,8 milliards de francs) à fin décembre 1999, en hausse de **+11,1%** sur les douze derniers mois (après +7,7% l'année précédente), soit un montant proche de celui porté par les banques non spécialisées dans le secteur de l'équipement des particuliers. Les opérations par crédits renouvelables entrent pour 17,5 milliards € (114,5 milliards de francs) dans ce total (+7,6% sur douze mois) ; les financements affectés pour 15,1 milliards € (99,1 milliards de francs), en progression de +10,3% ; les prêts personnels pour 12,9 milliards € (84,9 milliards de francs), en augmentation de +17,7% sur douze mois. Les immobilisations nettes en location avec option d'achat sont de 1,8 milliard € (12,1 milliards de francs), en croissance de +7,7% sur douze mois.

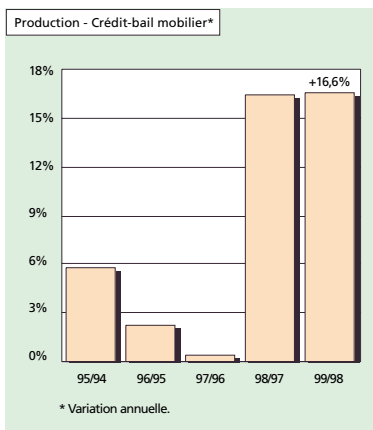
1. On notera qu'en matière de financement automobile, d'autres moyens de financement que les prêts affectés sont proposés à la clientèle par les établissements spécialisés (prêts personnels, crédits renouvelables, location avec option d'achat). La mesure exacte de la part des véhicules financés supposerait donc de prendre en compte ces autres financements, ce qui n'est pas possible, compte tenu de la nature même de l'une de ces composantes - les prêts personnels -, par définition non affectés.



Le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels

Les nouveaux financements destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels ralentissent légèrement leur progression par rapport à l'année précédente : **+15,7%** à **18,9 milliards €** (124,2 milliards de francs), après +16,3% en 1998. Environ 800 000 dossiers auront été financés par les établissements spécialisés en 1999.

L'activité des adhérents en 1999

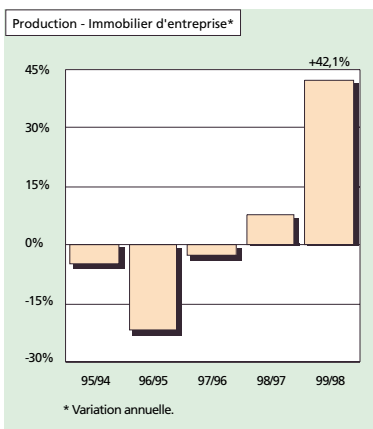
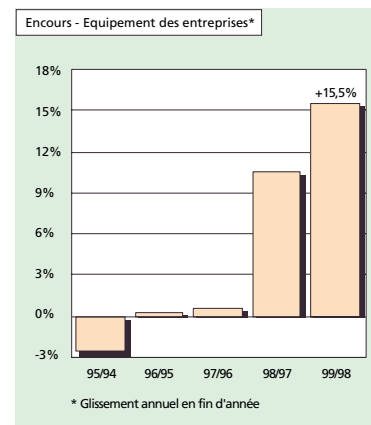


Si la croissance se ralentit globalement pour les opérations de **location de matériels** : **+16,1%** (après +18,9% en 1998) avec **16,8 milliards €** (109,9 milliards de francs), les investissements nouveaux en **crédit-bail mobilier** (loi du 2 juillet 1966) accélèrent légèrement le rythme de hausse soutenu qu'ils avaient déjà enregistré en 1998 : **+16,6%** à **7,8 milliards €** (51 milliards de francs), après +16,4% l'année précédente.

Les autres opérations de location avec option d'achat (sur voitures particulières) progressent de +53,5% à 1,1 milliard € (7 milliards de francs). Les investissements en location sans option d'achat (location financière sur tous types de matériels et location de longue durée sur véhicules utilitaires et voitures particulières) décèleront très sensiblement : ils augmentent de +11,9% à 7,9 milliards € (51,9 milliards de francs) après +21% l'année précédente, mais leur montant dépasse à nouveau, pour la troisième année consécutive, celui des opérations de crédit-bail mobilier.

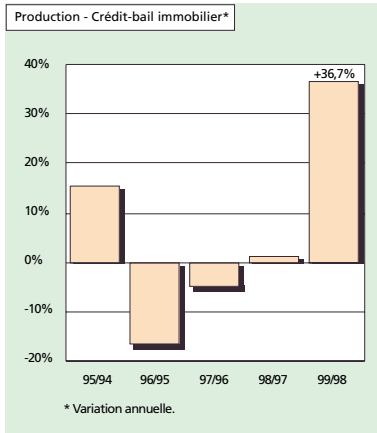
Les **crédits d'équipement** classiques (hors financements de stocks ou de véhicules de démonstration) sont en vive progression (**+13,2% à 2,2 milliards €** ou 14,3 milliards de francs) après une quasi-stagnation l'année précédente (-0,5%).

Le montant des **opérations en cours** s'établit à **34,6 milliards €** (226,9 milliards de francs) à fin décembre 1999, en progression accentuée par rapport à celle de l'année précédente : **+15,5%** sur douze mois après +10,6% à fin 1998. Les immobilisations de **location de matériels** atteignent **28,3 milliards €** (185,9 milliards de francs), en hausse de **+17,5%** sur douze mois (+13,4% en 1998), dont près de 14 milliards € (91,1 milliards de francs) pour le seul crédit-bail mobilier (+14,9% sur douze mois). Les encours de **crédits d'équipement** classiques s'élèvent à **6,3 milliards €** (41 milliards de francs), en progression de **+7,2%** sur douze mois (+0,6% à fin 1998), dont 3,7 milliards € (24,3 milliards de francs) de financements à moyen terme de matériels d'équipement et 2,6 milliards € (16,7 milliards de francs) de crédits-stocks à court terme.



Le financement des investissements immobiliers des entreprises et des professionnels

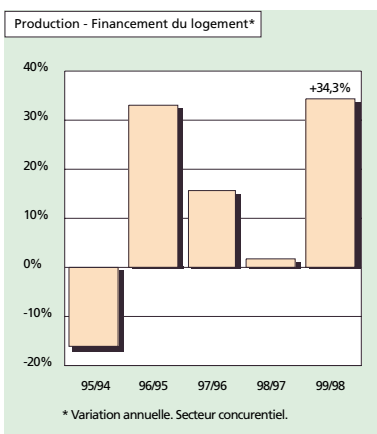
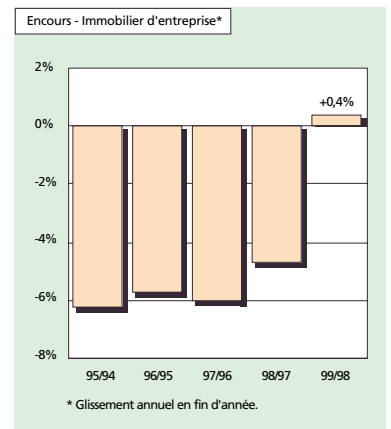
Retournement de conjoncture spectaculaire pour les **nouveaux financements** destinés aux investissements immobiliers des entreprises et des professionnels, qui progressent sur l'année de **+42,1%** à **6,4 milliards €** (42,3 milliards de francs), soit la meilleure performance depuis 1988.



Ce sont les engagements nouveaux en **crédit-bail immobilier** qui permettent cette croissance d'ensemble : avec **4,7 milliards €** (30,7 milliards de francs), ils bondissent de **+54%** en un an. Dans ce total, figurent en premier lieu les opérations des **sociétés spécialisées** (soit **3,7 milliards €** - ou 24,2 milliards de francs - en progression de **+36,7%** en un an, la moitié de cette production concernant des locaux industriels) ; s'y ajoutent celles des Sofergie (0,5 milliard € ou 3,5 milliards de francs, en hausse de +82%) ainsi que celles de location simple immobilière initiées directement par les établissements de crédit spécialisés, hors filiales (0,47 milliard € - ou 3,1 milliards de francs - soit un montant multiplié par huit en un an).

Les **financements classiques** sont en revanche en net ralentissement par rapport à 1998 : **+17,8%** sur l'année à **1,8 milliard €** (11,5 milliards de francs) après +27,6% en 1998. Ce sont les financements à long ou moyen terme qui sont à l'origine de cette décélération d'ensemble (ils ne progressent en effet que de +4,6% à 0,86 milliard € - 5,7 milliards de francs -, après +31,1% l'année précédente), puisque, dans le même temps, les crédits accordés aux promoteurs et marchands de biens accélèrent leur croissance (+34,1% à 0,9 milliard € - 5,9 milliards de francs - après +22,5% en 1998).

Le montant des **opérations en cours** s'établit à **41,1 milliards €** (269,7 milliards de francs) à fin décembre, en hausse de **+0,4%** sur douze mois, après six années de baisse ininterrompue. Ce ressaut est dû à l'évolution favorable qu'enregistrent les immobilisations des Sofergie (+8,7% sur douze mois à 2,3 milliards € - 15,4 milliards de francs -) ainsi que celles de location simple (+11,3% à 4,3 milliards € - 28,2 milliards de francs -) ; alors que dans le même temps les immobilisations des sociétés de crédit-bail immobilier et les encours des financements classiques sont encore en léger recul (respectivement, -1,2% sur douze mois à 27,6 milliards € - 181,2 milliards de francs - après -2,4% en 1998, et -1,7% à 6,8 milliards € - 44,9 milliards de francs - après -12,7% l'année précédente).

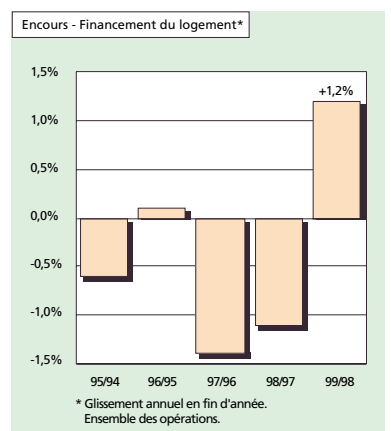


Le financement du logement

On enregistre également une très forte progression pour les crédits au logement distribués par les établissements spécialisés : **+33,5%** à **9,3 milliards €** (60,9 milliards de francs pour quelque 150 000 dossiers financés), après seulement +1,5% l'année précédente.

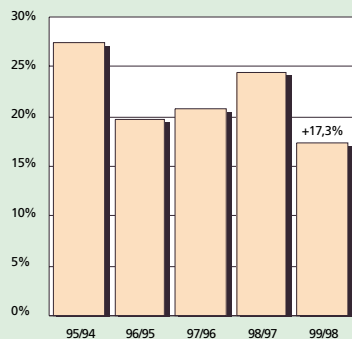
Dans le secteur concurrentiel, la hausse est d'ampleur comparable pour les **crédits acquéreurs classiques** (+34,2% à **6,4 milliards €** ou 41,8 milliards de francs) que pour les financements initiés par les sociétés du réseau du **Crédit Immobilier de France** (+34,5% à **2,7 milliards €** ou 17,6 milliards de francs). A ces financements s'ajoutent des opérations réalisées dans le cadre du secteur aidé (0,23 milliard € ou 1,5 milliard de francs, en hausse de +1,5%).

Le montant des **opérations en cours** s'élevait à fin décembre 1999 à **43,6 milliards €** (285,8 milliards de francs), en légère progression sur douze mois (**+1,2%**). L'encours des financements acquéreurs classiques est de 27,2 milliards € (178,6 milliards de francs), en hausse de +2,8% sur douze mois ; les opérations en cours des sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France s'établissent à 16,3 milliards € (107,2 milliards de francs), en légère contraction (-1,3%).



L'activité des adhérents en 1999

Production - Affacturage*



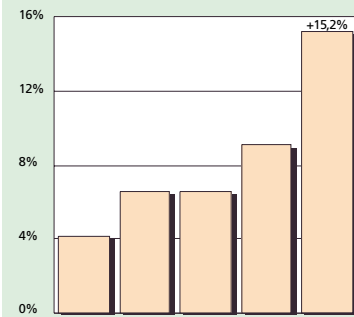
* Variation annuelle. Créances prises en charge.

Les services financiers

Près de 17 000 000 de créances ont été prises en charge en 1999 par les sociétés d'affacturage pour un montant global de **52,5 milliards €** (344 milliards de francs). Avec **+17,3%**, la progression de l'activité enregistrée en 1999, bien qu'en

légère décélération par rapport à l'année précédente (+24%), demeure très soutenue, dans la ligne du taux annuel moyen de croissance de l'affacturage pour la dernière décennie : +18,4% l'an.

Cautions - Engagements hors-bilan*



* Glissement annuel en fin d'année.

Le montant des engagements au hors-bilan des **sociétés de caution** atteint **40,5 milliards €** (265,4 milliards de francs) à fin décembre 1999, en progression encore accentuée par rapport à l'année précédente : **+15,2%** sur douze mois, après +9,1% et +6,6% les deux années précédentes.

Les principaux chiffres

	Production* en 1999			Opération en cours* au 31 décembre 1999		
	Millions de francs	Millions €	Variation par rapport à 1998	Millions de francs	Millions €	Variation par rapport à 1998
FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT	337 208	51 407	+ 13,1%	537 704	81 972	+ 12,9%
<i>Equipelement des entreprises et des professionnels</i>	124 182	18 931	+ 15,7%	226 918	34 593	+ 15,5%
- Crédit classique (1)	14 310	2 181	+ 13,2%	41 016	6 253	+ 7,2%
- Location de matériel (2)	109 872	16 750	+ 16,1%	185 902	28 341	+ 17,5%
<i>Equipelement des particuliers</i>	213 026	32 476	+ 11,7%	310 786	47 379	+ 11,1%
- Crédit classique (3)	205 364	31 308	+ 11,7%	298 502	45 506	+ 11,2%
- Location avec option d'achat	7 662	1 168	+ 10,2%	12 284	1 873	+ 8,1%
FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER	103 147	15 725	+ 36,9%	555 490	84 684	+ 0,8%
<i>Immobilier d'entreprise</i>	42 258	6 442	+ 42,1%	269 739	41 121	+ 0,4%
- Financement immobilier classique (4)	11 536	1 759	+ 17,8%	44 919	6 848	- 1,7%
- Crédit bail immobilier (5)	30 722	4 684	+ 54,0%	224 820	34 274	+ 0,8%
<i>Logement des particuliers</i>	60 889	9 282	+ 33,5%	285 751	43 562	+ 1,2%
- Financement acquéreur classique	41 813	6 374	+ 34,2%	178 584	27 225	+ 2,8%
- Sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France (6)	19 076	2 908	+ 32,1%	107 167	16 338	- 1,3%
AFFACTURAGE (7)	n.s.	n.s.	-	74 975	11 430	+ 19,7%
TOTAL DES FINANCEMENTS	440 355	67 132	+ 17,9%	1 168 169	178 086	+ 7,2%
SOCIETES DE CAUTION	n.s.	n.s.	-	265 378	40 457	+ 15,2%

* Les chiffres 1998 et 1999 sont ceux des sociétés adhérentes au 1er janvier 2000.

(1) Hors crédit-stocks et assimilés en termes de production. Dont crédit-stocks et assimilés en termes d'encours pour 2551 millions € (16 733 millions de francs) à fin décembre 1999 (+17,6% sur douze mois).

(2) Opérations de crédit-bail mobilier et autres opérations de location de matériels avec ou sans option d'achat. Pour cette dernière catégorie d'opérations (location financière et de longue durée), il s'agit de l'activité consolidée des établissements de crédit spécialisés (adhérents ASF) et des sociétés non établissements de crédit, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents de l'ASF.

(3) Crédits renouvelables, financements affectés, prêts personnels.

(4) Crédits aux promoteurs et marchands de biens et autres financements à moyen et long terme.

(5) Y compris Sofergie et opérations de location simple.

(6) Il s'agit de l'activité de l'ensemble des sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France, adhérentes de la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier de France - organe central de la profession -, elle-même membre correspondant de l'ASF.

(7) Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage au cours de 1999 s'est élevé à 52 489 millions € (344 303 millions de francs), en progression de +17,3% par rapport à 1998.

La Lettre de l'ASF n° 82 est tirée à 3 500 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES FINANCIERES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : Michel Lecomte, Président de l'ASF. Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 01.53.61.28.15 - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont participé à la rédaction : Marie-Anne Bousquet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche -

Philippe de Lacotte - Marc-Pierre Janicot - Nicolas Mordaunt-Crook - Jean-Claude Nasse - Michel Vaquer.